



PROCÈS VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DE-HAM

LE 1^{ER} MARS 2021

Procès-verbal de la session ordinaire du conseil municipal de Notre-Dame-de-Ham, tenue au 25, rue de l'Église à Notre-Dame-de-Ham, lundi le 1^{er} mars 2021, à 19h30, à laquelle sont présents :

Mme Lise Nolette, conseillère, Mme Nancy Delisle, conseillère et M Jean-Marie Poulin, conseiller, M Jean-Luc Lavigne, conseiller.

Formant quorum sous la présidence du maire, Mme Luce Périard qui est également sur place.

Mme Louise Côté directrice générale et secrétaire-trésorière, agit à titre de secrétaire d'assemblée. Nous avons également la présence de Mme Christiane Leblanc et de Mme Geneviève Boutin, chargée de projet qui s'occupe de la communication internet.

Étant donné que nous sommes en zone rouge, le conseil se tient à huis clos, sans la présence des citoyens. Comme nous sommes également en période de couvre-feu, une attestation est signée pour tous les membres participants.

Mme Luce Périard ouvre la séance et fait la lecture du projet d'ordre du jour en ajoutant quelques points.

Il est proposé par Mme Lise Nolette et appuyé par Mme Nancy Delisle et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour tel qu'amendé.

Les élus ayant tous reçu une copie du procès-verbal du 1^{er} février 2021, et confirmant en avoir pris connaissance, on en dispense la lecture et on passe à son adoption.

Il est proposé par Mme Nancy Delisle et appuyé par M Jean-Marie Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le paiement de factures à partir de la liste fournie par la secrétaire, au montant de 57 812.69 \$ plus le salaire des employés au montant de 8333.40 \$ ainsi que la rémunération des élus au montant de 4 735.95 \$

Période de questions : La Proie du Chien - À l'étude au niveau de l'Inspecteur de la MRC

01-03-21 RÉSOLUTION ADOPTANT LE SECOND PROJET DE MODIFICATION DE ZONAGE RÈGLEMENT 415

Sur proposition de Mme Nancy Delisle et appuyé par M Jean-Marie Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers de la Municipalité de Notre-Dame-de-Ham d'adopter le second

projet de règlement numéro 415 modifiant le règlement 327 afin de permettre la classe d'usages C5 'Commerce Mixte' dans la zone C3 ainsi que l'usage spécifique 'maison des Jeunes' dans la zone P4, lequel est placé en annexe de la présente résolution pour en faire partie intégrante.

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ARTHABASKA
MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DE-HAM**

SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 415 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 327 AFIN DE PERMETTRE LA CLASSE D'USAGES C5 « COMMERCE MIXTE » DANS LA ZONE C3 AINSI QUE L'USAGE SPÉCIFIQUE « MAISON DES JEUNES » DANS LA ZONE P4

ATTENDU QUE la Municipalité de Notre-Dame-de-Ham a adopté le règlement de zonage numéro 327;

ATTENDU QUE le Conseil municipal souhaite effectuer une modification à son règlement de zonage;

ATTENDU QUE cette modification vise à permettre la classe d'usages C5 « Commerce mixte » dans la zone C3 ainsi que l'usage spécifique « Maison des jeunes » dans la zone P4;

ATTENDU QUE lors de la séance du 1^{er} février 2021, en vertu de l'article 445 du Code municipal (RLRQ, c. C-27.1), un avis de motion a été donné par Mme Lise Nolette et un projet de règlement a été déposé au Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-de-Ham;

ATTENDU QU'en conformité avec les dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* et de l'arrêté 2020-074 du 2 octobre 2020 du ministre de la Santé et des Services sociaux, une consultation écrite sur le premier projet de règlement a été tenue entre le 8 février 2021 et le 24 février 2021;

POUR CES MOTIFS il est proposé par le conseiller M Jean-Marie Poulin et appuyé par le conseiller M Jean-Luc Lavigne et résolu à l'unanimité des conseillers présents qu'il soit adopté le second projet de règlement numéro 415 modifiant le règlement de zonage numéro 327.

Vidanges des fosses septiques se fera entre le 12-23 juillet 2021. Le calendrier sera produit dans les prochaines semaines. D'ici le 1^{er} avril les citoyens pourront consulter le site web de Gesterra afin d'obtenir la période pour leur résidence : fossearthabaska.ca

02-03-21 RÉSOLUTION RÉPARATION RAPPORT D'INSPECTION MMQ

Il est proposé par Mme Lise Nolette et appuyé par Mme Nancy Delisle et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'effectuer les travaux exigés par La Mutuelle des municipalités du Québec selon le rapport soumis le 15 février 2021 (MMQ)

03-03-21 RÉSOLUTION AUTORISANT L'ACHAT DE 3 BACS DE COMPOSTAGE POUR 2021

Il est proposé par M Jean-Marie Poulin et appuyé par M Jean-Luc Lavigne et résolu à l'unanimité des conseillers de faire l'achat de 3 bacs brun pour compostage pour les citoyens voulant s'en procurer un. Les citoyens ayant déjà un bac de compostage doivent payer pour un deuxième s'ils en désirent un.

Démission de Mme Jennifer Bradley, Inspectrice Régionale MRC d'Arthabaska , le 5 mars 2021

04-03-21 RÉSOLUTION POUR NOMINATION INSPECTEUR RÉGIONALE

Il est proposé par M Jean-Luc Lavigne et appuyé par Mme Lise Nolette et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'adopter une résolution nommant tous les Inspecteurs de la MRC à titre d'inspecteur régionale afin d'assurer un service en continu à la Municipalité de Notre-Dame-de-Ham.

05-03-21 RÉSOLUTION PROGRAMME SOUTIEN AUX MUNICIPALITÉ PRÉVENTION DE LA CRIMINALITÉ 2019-2022 – RECONDUCTION D'AIDE FINANCIÈRE

Il est proposé par M Jean-Luc Lavigne et appuyé par Mme Nancy Delisle et résolu à l'unanimité des conseillers présents de faire le dépôt d'une demande de reconduction d'aide financière au Programme Soutien aux Municipalités en prévention de la criminalité 2019-2022 afin de réaliser les actions du plan d'action de la sécurité et du bien-être collectif. La municipalité s'engage à payer sa part des coûts au projet. Elle nomme Mme Geneviève Boutin responsable du dépôt de la demande de reconduction et du rapport final. La municipalité nomme Mme Louise Côté directrice générale, comme personne autorisée à signer la convention d'aide financière.

06-03-21 RÉSOLUTION CLASSIQUE DES APPALACHES – DROIT DE PASSAGE 2021

ATTENDU que l'évènement La Classique des Appalaches se tiendra du 3 au 6 septembre 2021;

ATTENDU qu'un tel évènement exige une bonne collaboration avec les municipalités;

ATTENDU que pour assurer la sécurité de tous les participants et des bénévoles impliqués dans l'organisation, le ministère des transports doit obtenir l'autorisation des municipalité concernées dans le projet;

Il est proposé par M Jean-Luc Lavigne et appuyé par Mme Nancy Delisle et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Notre-Dame-de-Ham autorise le passage des cyclistes sur la portion de routes lui appartenant entre le 3 et 6 septembre 2021. La municipalité s'engage à collaborer avec le comité organisateur afin de planifier le bon déroulement de cette activité.

Le dossier 'Feu Vert des Pompiers' est remis à plus tard dans l'attente d'instructions de la part de la Régie des 3 Monts.

07-03-21 RÉSOLUTION – ENTRETIEN MÉNAGER BUREAUX DE LA MUNICIPALITÉ

Il est proposé par M Jean-Marie Poulin et appuyé par Mme Lise Nolette et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'effectuer les travaux d'entretien dans les bureaux du sous-sol. Lavage planchers, poubelles, salle de bain à tout les semaines.

08-03-21 RÉSOLUTION – PANIERS NOUVEAUX ARRIVANTS ET NOUVEAUX PARENTS

Il est proposé par Mme Nancy Delisle et appuyé par Mme Lise Nolette et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'effectuer les achats nécessaires, aux coûts soumis, pour la préparation de paniers pour les nouveaux arrivants ainsi que pour les nouveaux parents automne 2020.

Questions des conseillers : M Jean-Marie Poulin demande de faire la demande au proprio du terrain longeant la route 161, entre le village et le domaine des vacanciers, appartenant à M Rock Filion du Nouveau Brunswick, à avoir l'autorisation de faire un sentier pédestre pour éviter de circuler le long de la route passante. Mme Geneviève Boutin sera en communication avec le propriétaire de ce terrain.

Le maire, par la signature du présent document, est en accord avec les résolutions et ne pose pas son veto.

Mme Luce Périard, Maire

Par la présente, la secrétaire certifie qu'il y a des fonds budgétaires et des crédits disponibles pour payer les dépenses autorisées au présent procès-verbal.

Il est proposé par M Jean-Marie Poulin et appuyé par M Jean-Luc Lavigne et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'assemblée soit levée (20h01)

Accepter sur proposition de Mme Nancy Delisle

Seconder par Mme Lise Nolette

En signant le procès-verbal, le président de l'assemblée est réputé avoir signé chacune des résolutions individuellement.

Mme Luce Périard, Maire

Louise Côté, directrice générale et
Secrétaire-trésorière

